



AVIS PUBLIC

AVIS AUX PERSONNES INTÉRESSÉES DÉROGATIONS MINEURES – SEPTEMBRE 2024

1. Cet avis public est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
2. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 10 septembre 2024 à 19 h 30, à la salle communautaire Athanase-David (église) située au 2490, rue de l'Église, les membres du conseil devront statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Terrain vacant, rue de la Cime

Dossier : DM-2024-00070

Lot : 5 594 607 du cadastre du Québec

Objet : Permettre un espace de stationnement ayant une pente longitudinale de 13% à partir de l'emprise de la rue alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit que la pente longitudinale maximale d'un espace de stationnement pour un usage résidentiel est fixée à 3% dans le premier 1,5 mètre calculé à partir de l'emprise de la rue et 12% pour la longueur excédentaire à 1,5 mètre.

2045, rue Diana

Dossier : DM-2024-00071

Lot : 2 991 677 du cadastre du Québec

Objet : Permettre un bâtiment principal dont le parement extérieur est en *Canexel* d'une largeur inférieure à vingt (20) centimètres et sans solives de toit apparentes sur la façade arrière alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit que le revêtement de parement extérieur dominant est le clin de bois naturel d'environ vingt (20) centimètres de largeur et que des solives de toit sont apparentes sur l'avant et l'arrière du bâtiment et mesurent 0,1 mètre par 0,3 mètre dans la zone H-04.

Terrain vacant, rue de la Cime

Dossier : DM-2024-00077

Lot : 5 594 607 du cadastre du Québec

Objet : Permettre un bâtiment principal projeté dont le plan de la façade du garage adossé excède de 10.67 mètres le plan de façade principale du bâtiment alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit que le plan de façade du garage privé ne peut dépasser de plus de un (1) mètre le plan de façade principale du bâtiment.

1337, rue de la Sapinière

Dossier : DM-2024-00078

Lot : 2 990 027 du cadastre du Québec

Objet : Permettre un empiètement du bâtiment principal de 3,50 mètres dans la marge de recul arrière alors que le règlement de zonage n°601 prescrit une marge de recul arrière de 6,00 mètres dans la zone MIX-07.

1337, rue de la Sapinière

Dossier : DM-2024-00079

Lot : 2 990 027 du cadastre du Québec

Objet : Permettre un espace de stationnement de plus de douze (12) cases muni d'une (1) entrée ou sortie donnant sur la rue alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit que les espaces de stationnement de plus de douze (12) cases doivent être munis de deux (2) entrées ou sorties donnant sur la rue.

1337, rue de la Sapinière

Dossier : DM-2024-00080

Lot : 2 990 027 du cadastre du Québec

Objet : Permettre un bâtiment principal projeté dont la façade principale est orientée à 90° par rapport à la ligne de lot avant du terrain alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit que la façade principale de tout bâtiment principal doit être orientée selon un axe variant de 0 à 30 degrés par rapport à la ligne de lot avant du terrain.

3. Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures, en personne, pendant la séance du conseil municipal.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 20 août 2024

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel

Greffier-trésorier adjoint